

**Conseil du développement industriel****Quarante-quatrième session**

Vienne, 22-24 novembre 2016

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Cadre de programmation à moyen terme 2016-2019:****base de référence pour le cadre intégré  
de résultats et de performance****Cadre intégré de résultats et de performance du cadre de  
programmation à moyen terme 2016-2019****Plan d'action établi par le Secrétariat**

Comme suite à la publication du rapport d'activité établissant une base de référence pour le cadre intégré de résultats et de performance du cadre de programmation à moyen terme, 2016-2019 (document IDB.44/6), le Secrétariat soumet le présent plan d'action au Conseil pour examen. Ce plan d'action est présenté conformément à la conclusion 2016/2 du Comité des programmes et des budgets, à sa trente-deuxième session, qui, encourageant les efforts que ne cesse de faire le Secrétariat pour définir en toute diligence les indicateurs et les bases de référence du cadre intégré de résultats et de performance, a invité le Secrétariat à fixer des valeurs cibles pour ces indicateurs.

**I. Introduction**

1. Il est indiqué dans le rapport d'activité établissant une base de référence pour le cadre intégré de résultats et de performance (IDB.44/6) et la note du Secrétariat PBC.32/CRP.5 que l'ONUDI élaborerait un plan d'action pour tester la solidité des données et des bases de références pour les indicateurs de la "catégorie un – mise en place de la base de référence", et examiner les questions en suspens pour les

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



indicateurs de la “catégorie deux – base de référence en cours d’établissement” et de la “catégorie trois – ajustements proposés”. Concrètement, le plan d’action vise à mieux cerner les indicateurs mentionnés, notamment sur le plan de la méthodologie et des définitions; les ressources et données disponibles pour les indicateurs proposés ou la mise au point d’autres indicateurs; et l’étude de la périodicité et l’élaboration de métadonnées. Il donne aussi quelques précisions sur le développement d’un tableau de bord institutionnel qui permettra de suivre les indicateurs du cadre intégré de résultats et de performance pour ce qui est des résultats et de la performance attendus. Conformément à la conclusion 2016/2 du Comité, le rapport annuel 2016 devrait également faire état des résultats obtenus au titre du cadre intégré de résultats et de performance, de manière à renforcer la responsabilité de l’action de l’ONUDI et à accroître sa visibilité.

## II. Progrès réalisés

2. À l’issue de la trente-deuxième session du Comité, le Secrétariat a créé une équipe spéciale au sein de l’Organisation en vue d’examiner les questions en suspens. Les principales conclusions de cette équipe sont décrites ci-après, des alinéas a) à 1). Les actions de suivi sont exposées dans la partie III ci-dessous. De plus amples informations sur l’état d’avancement de chaque indicateur sont présentées dans une note complémentaire établie par le Secrétariat (IDB.44/CRP.4).

### **Axe un/niveau un – Résultats mondiaux en matière de développement**

a) L’équipe spéciale a noté que l’ensemble d’indicateurs initialement proposés pour le cadre intégré de résultats et de performance du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 (IDB.43/9) avait été formulé avant que la Commission de statistique de l’ONU n’examine le cadre d’indicateurs proposé par le Groupe d’experts des Nations Unies et de l’extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. La liste originale comprenait un grand nombre d’indicateurs directement ou indirectement liés au développement industriel inclusif et durable. Après l’examen par la Conférence générale du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 à la fin de l’année 2015, une nouvelle liste d’indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a été approuvée par la Commission de statistique.

b) Compte tenu de ce qui précède, l’équipe spéciale a examiné l’intégralité des indicateurs de l’axe un/niveau un qui avaient été initialement proposés, en mettant l’accent sur les indicateurs pour lesquels l’ONUDI a une responsabilité internationale, et en écartant ceux devant mobiliser des ressources importantes ou ceux qui étaient moins pertinents. Tous les indicateurs examinés pour réviser l’ensemble des indicateurs de niveau un ont été évalués au regard de leur conformité au concept de développement industriel inclusif et durable et aux objectifs de développement durable relatifs à l’industrie. L’objectif était de parvenir à un ensemble complet d’indicateurs pour suivre les progrès réalisés en vue du développement industriel inclusif et durable, dans le contexte du Programme 2030 et des cibles des objectifs de développement durable, les points suivants étant également pris en compte:

- i) Le rapport que le Secrétaire général a soumis au Conseil économique et social sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (E/2016/75\*, paragraphes 143 à 147), décrit les difficultés rencontrées par les organismes nationaux de statistique dans la collecte et la communication des données, et expose les initiatives entreprises pour surmonter ces lacunes;
- ii) Si certaines institutions internationales appliquent leurs propres programmes de collecte de données directes, les bases de données de l'ONUDI reposent elles entièrement sur les données communiquées par les États Membres à titre volontaire. Néanmoins, nombre d'États Membres de l'ONUDI, notamment les pays les moins avancés (PMA) ne disposent pas des moyens nécessaires pour communiquer des données concernant un certain nombre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Aussi, l'équipe spéciale a estimé qu'il convenait d'offrir une assistance technique aux États Membres pour renforcer leurs capacités en matière de statistique et produire des statistiques utiles permettant d'assurer le suivi des objectifs de développement durable;
- iii) S'agissant de certains des indicateurs de niveau un qui avaient été initialement proposés, des données ont pu être collectées, mais uniquement sur une courte durée avec des investissements substantiels;
- iv) Dans le rapport d'activité du cadre intégré de résultats et de performance et dans le document PBC.32/CRP.5, les indicateurs énumérés de I1.11 à I1.16 sont considérés comme des indicateurs de perception relatifs aux entreprises pour lesquels il manque beaucoup de données et de ressources. En outre, ce type d'informations n'a qu'un intérêt limité pour le tableau de bord de l'ONUDI, parce qu'elles reflètent les tendances actuelles du domaine de l'entreprise, alors que la priorité devrait être donnée aux indicateurs annuels permettant de suivre sur le long terme les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable;
- v) Au cours de la dernière session du Comité des programmes et des budgets, les États Membres ont recommandé que les indicateurs pour lesquels on manquait de données et de ressources soient revus et remplacés par les indicateurs du cadre relatif aux objectifs de développement durable, notamment les indicateurs et les cibles de l'objectif 9 et d'autres liés à l'industrie, le cadre de programmation à moyen terme 2016-2019, approuvé avant l'adoption du Programme 2030, n'ayant pu intégrer le cadre d'indicateurs relatif aux objectifs de développement durable;
- vi) Le cadre d'indicateurs relatif aux objectifs de développement durable est lui-même encore en cours d'établissement, sous l'égide de la Commission de statistique de l'ONU. À cet égard, les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable peuvent actuellement être répartis en trois grandes catégories: a) les indicateurs pour lesquels la méthodologie est clairement définie et établie, des normes sont disponibles et les pays produisent régulièrement des données; b) les indicateurs pour lesquels la méthodologie est clairement définie et établie, des normes sont disponibles mais les pays ne produisent pas régulièrement de données; c) les indicateurs pour lesquels la méthodologie et les normes n'ont pas été établies, ou sont en cours

d'élaboration/de test. Au stade actuel, l'équipe spéciale de l'ONUDI a seulement retenu les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable de la première catégorie, à l'exception des indicateurs 9.3.1 et 9.3.2 de l'objectif 9, qui tombent actuellement sous la troisième catégorie. Par conséquent, le cadre d'indicateurs de l'axe un/niveau un sera constamment actualisé et complété, pour tenir compte de l'évolution future du cadre d'indicateurs relatif aux objectifs de développement durable et des activités de la Commission de statistique;

vii) S'agissant des objectifs 9.3.1 et 9.3.2, le Département de la recherche sur les politiques et des études statistiques de l'ONUDI étudie actuellement la possibilité d'établir des partenariats avec des sources internationales secondaires, telles que les enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises, en vue d'obtenir des bases de référence. L'ONUDI a proposé au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable de constituer une équipe spéciale pour mettre au point une méthodologie uniforme qui définirait les petites entreprises par leur taille. Compte tenu du manque cruel de données, et de l'importance des petites entreprises dans l'industrialisation des pays en développement, l'ONUDI s'emploiera à élaborer et à mettre en œuvre un programme de collecte de données pour les petites entreprises dès que la méthodologie uniforme aura été convenue à l'échelle internationale, sous réserve de la disponibilité de ressources;

viii) Selon le cadre de programmation à moyen terme, les indicateurs de niveau un devraient refléter la situation en matière de développement industriel inclusif et durable dans les pays clients de l'ONUDI. Compte tenu du caractère universel du Programme 2030, l'équipe de travail a proposé que tous les pays soient examinés.

#### **Axe un/Niveau deux – Résultats des pays soutenus par l'ONUDI dans le cadre du développement industriel inclusif et durable**

c) Ces indicateurs apportent des informations sur les pays couverts par les projets de coopération technique de l'ONUDI, et contribuent ainsi à la réalisation du développement industriel inclusif et durable. Les groupes d'indicateurs sont conformes aux domaines d'activité et aux programmes définis dans le cadre de programmation à moyen terme et dans le programme et les budgets. Ils établissent ainsi un lien entre la coopération technique et la stratégie de l'ONUDI.

d) Il est possible de communiquer régulièrement des informations sur le nombre de pays participant aux différents programmes, mais certaines questions restent toujours à régler, par exemple i) les projets portant sur plusieurs domaines thématiques, avec des informations communiquées sur un seul d'entre eux, par décision du chef de projet, et ii) les pays couverts par les projets régionaux présentés de manière distincte, le système SAP ne permettant pas à l'heure actuelle d'extraire les pays couverts par un projet de couverture régionale et mondiale à la fois.

e) Il est proposé d'examiner des indicateurs supplémentaires au cours de l'année 2017 pour établir des rapports sur les résultats obtenus par les pays bénéficiaires avec l'appui de l'ONUDI.

### **Axe deux /Niveau trois – Efficacité de la gestion des programmes**

f) Tous les indicateurs correspondant au niveau trois ont été testés et, chaque fois que cela était possible, des améliorations ont été apportées à leur capacité de mesurer la performance de l'ONUDI dans la gestion de ses programmes et projets de coopération technique, la prise en compte des priorités transversales, concernant notamment l'égalité des sexes, la création de partenariats, et la gestion de connaissances. Le processus d'examen a entraîné la révision de certains indicateurs. D'autres doivent encore être revisités et des décisions s'imposent quant à savoir s'ils devraient être maintenus, révisés ou supprimés. L'examen a également débouché sur l'adoption de nouveaux indicateurs relatifs aux questions transversales.

g) S'agissant des indicateurs récemment proposés, l'équipe spéciale a commencé à établir les nouvelles bases de référence correspondantes. Les bases de référence qui restent à examiner seront élaborées en 2017.

### **Axe deux/Niveau quatre – Efficacité et modernisation de l'Organisation**

h) D'une manière générale, ce niveau contient un ensemble solide d'indicateurs. Par conséquent, l'équipe spéciale ne s'est attachée qu'à en affiner certains, en définissant des cibles, chaque fois que possible, et en renforçant les métadonnées.

i) S'agissant des indicateurs de la partie "actifs et ressources: gestion, alignement, mobilisation et stabilité", l'équipe spéciale a proposé que de nouvelles consultations soient engagées sur la portée des cibles et leur définition pour ces indicateurs, dans la mesure où, échappant au contrôle de l'ONUDI, ils dépendent des décisions des États Membres et des donateurs.

j) Le fait que l'ONUDI soit membre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide lui impose la révision de l'indicateur "Transparence des activités et de la gestion des ressources" (indice 0-5), après quoi des cibles pourront également être établies. Cet examen sera mené au début de l'année 2017.

k) Les activités concernant l'indicateur "Cadre global de gestion des risques (indice)" sont liées à la stratégie générale de gestion des risques qui sera présentée à la session en cours du Conseil. L'élaboration de l'indicateur devrait être achevée avant la trente-troisième session du Comité.

l) Un indicateur supplémentaire relatif à la gouvernance a été mis en place.

3. Conformément à la conclusion 2016/2 du Comité, l'ONUDI inclura un tableau de bord institutionnel révisé dans le rapport annuel 2016 et les suivants. Ce tableau de bord révisé contiendra les bases de référence de tous les indicateurs, les cibles, autant que possible, pour les trois niveaux et les quatre indicateurs, et un code couleurs permettant de savoir si l'Organisation est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs fixés.

### III. Plan d'action

4. Le plan d'action ci-après présente un résumé du suivi nécessaire en fonction de l'axe et du niveau du cadre intégré de résultats et de performance.

<i>Axe/Niveau du cadre intégré de résultats et de performance</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Mesures prises</i>	<i>Ressources nécessaires estimées</i>	<i>Date limite/perspective</i>
<b>Axe 1/ Niveau 1</b>	Indicateurs initialement proposés 11.1; 1.1.5; 11.6; 11.7; 1.1.9; 11.10; 11.11; 11.12; 11.13; 11.14; 11.15; 11.16; 11.17; 11.18.	Abandonner tous les indicateurs initialement proposés pour lesquels des problèmes de collecte de données se posent ou les possibilités d'information offertes sont limitées.		Achevé
	Autres indicateurs non relatifs aux objectifs de développement durable: 11.4; 11.3, pour lesquels des données sont disponibles.	Indicateurs non relatifs aux objectifs de développement durable à conserver en complément du cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable.		Achevé
	Cibles 9.2.2. et 9.b.1 de l'objectif 9 pour lesquelles on dispose d'une méthodologie et de données, ces dernières pouvant être améliorées.	Mener des projets de coopération technique relatifs au renforcement des capacités pour les bureaux nationaux de statistique des pays en développement afin d'améliorer les données.	À déterminer	5 à 10 ans
	Cibles 9.3.1 et 9.4.1 de l'objectif 9, pour lesquelles aucune méthodologie n'a été adoptée à l'échelle internationale et aucune donnée n'est actuellement disponible.	Établir une méthodologie qui serait adoptée à l'échelle internationale en collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et élaborer et mettre en œuvre un programme de collecte de données pour les petites entreprises dès qu'une méthodologie uniforme aura été adoptée à l'échelle internationale.	À déterminer	En fonction des progrès accomplis en collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable
	Indicateurs d'objectifs de développement durable relatifs à l'industrie 1.1.1; 7.1.1; 7.3.1; 8.1.1; 8.5.2; 11.6.2; 17.2.1; 17.3.1; 17.11.1, pour lesquels une méthodologie et des données sont disponibles.	Les intégrer à l'Axe 1/niveau 1 pour compléter les indicateurs de l'objectif 9 de développement durable. Ce n'est pas à l'ONUDI qu'il revient de fournir les données. L'ONUDI doit télécharger les données depuis la base de données mondiale dédiée aux objectifs de développement durable.	Possible avec les ressources disponibles	Achevé

<i>Axe/Niveau du cadre intégré de résultats et de performance</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Mesures prises</i>	<i>Ressources nécessaires estimées</i>	<i>Date limite/perspective</i>
	Autres indicateurs d'objectifs de développement durable relatifs à l'industrie, pour lesquels a) les données ne sont pas fiables ou b) aucune méthodologie ou données approuvées ne sont actuellement disponibles.	L'ONUDI doit surveiller étroitement l'évolution du cadre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sous l'égide de la Commission de statistique de l'ONU. Elle doit également compléter l'axe un/niveau un dès que des données fiables sur les nouveaux indicateurs pertinents seront disponibles. L'ONUDI n'a pas pour vocation de fournir les données.	Possible avec les ressources disponibles	En cours
<b>Axe 1/ Niveau 2</b>	Tous les indicateurs de ce niveau sont conservés. Indicateurs supplémentaires/alternatifs à déterminer pour suivre les résultats de la coopération technique.	Élaboration d'indicateurs supplémentaires/alternatifs pour suivre les résultats de la coopération technique.	Environ 35 000 €	Quarante-cinquième session du Conseil du développement industriel
<b>Axe 2/ Niveau 3</b>	L'examen des indicateurs à ce niveau entraîne: <ul style="list-style-type: none"> <li>– La révision de six indicateurs</li> <li>– L'adoption de nouveaux indicateurs</li> <li>– L'établissement si possible de nouvelles bases de référence et cibles pour les nouveaux indicateurs et pour ceux qui ont été révisés</li> <li>– La définition de cibles pour tous les trois niveaux d'indicateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Finaliser les nouvelles bases de référence;</li> <li>– Établir des cibles;</li> <li>– Élaborer des indicateurs supplémentaires (pour prendre en compte les domaines de priorité et les questions transversales).</li> </ul>	Possible avec les ressources disponibles	Partiellement achevé  Quarante-cinquième session du Conseil du développement industriel (à confirmer) pour les bases de référence qui restent  Suivi en cours des bases de référence
	Les indicateurs de la deuxième catégorie I3.4; I3.8; I3.10 doivent être examinés plus avant pour savoir s'ils doivent être conservés, révisés ou supprimés.	Organiser de nouvelles consultations sur la pertinence, la méthodologie, la définition, la disponibilité des données et des ressources, pour savoir si les indicateurs doivent être conservés, révisés ou supprimés.	Possible avec les ressources disponibles	Trente-troisième session du Comité des programmes et des budgets

<i>Axe/Niveau du cadre intégré de résultats et de performance</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Mesures prises</i>	<i>Ressources nécessaires estimées</i>	<i>Date limite/perspective</i>
<b>Axe 2/ Niveau 4</b>	L'ONUDI a établi une méthodologie et une base de référence pour l'indicateur I4.1, "Transparence des activités et de la gestion des ressources (indice 0-5)", mais le fait qu'elle soit membre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide impose une révision de l'indicateur.	Réviser l'indicateur et fixer des cibles en adéquation pour l'ONUDI avec sa qualité de membre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.	Possible avec les ressources disponibles	Trente-troisième session du Comité des programmes et des budgets
	I4.2, cadre global de gestion des risques (indice).	Indicateur à formuler en se fondant sur la stratégie générale de gestion des risques qui sera présentée au Conseil à sa quarante-quatrième session.	Possible avec les ressources disponibles	Trente-troisième session du Comité des programmes et des budgets
	I4.4, délais moyens de versement des contributions (jours).	Pour une communication régulière des informations, des investissements s'imposent dans un des modules du progiciel de gestion intégré (PGI) et dans l'établissement des rapports. De nouvelles consultations sont donc nécessaires sur le coût/bénéfices des indicateurs pour savoir s'il faudrait les maintenir, les modifier ou les supprimer.	Possible avec les ressources disponibles	Trente-troisième session du Comité des programmes et des budgets
	Indicateurs de la section "Actifs et ressources: gestion, alignement, mobilisation et stabilité" <sup>1</sup>	Organiser de nouvelles consultations sur l'objet et la portée des cibles.	Possible avec les ressources disponibles	Trente-troisième session du Comité des programmes et des budgets
	I4.15, proportion des opérations d'achats durables (en %).	Mettre en place une fonction de communication d'informations sur les achats durables dans le SAP/Open Text et établir des bases de référence et des cibles.	Possible avec les ressources disponibles	Quarante-cinquième session du Conseil du développement industriel (à confirmer)

#### IV. Mesures à prendre par le Conseil

5. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.

<sup>1</sup> Hormis l'indicateur "taux de vacance (en %)".